



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

Procès-verbal du Comité Stratégique Emploi-Formation

Réunion du :	Mercredi 19 juin 2024 – Visioconférence
à :	14h
Présidence :	M. Philippe DIALLO
Présents :	MM. Didier ESOR, Baptiste FAROCHE, Daniel FONTENIAUD, Hubert FOURNIER (partiellement), Sylvain GRIMAULT, Philip GUYOT DE CAILA, Patrick LHERMITE et Franck THIVILIER
Assiste à la séance :	M. Vincent CHEVALIER
Excusés :	MME. Estelle MORIN et Marie-Christine TERRONI MM. Didier ANSELME, Marc KELLER et Alain SARS

I. Modifications réglementaires

Baptiste FAROCHE présente les effets de la réforme de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) à la suite de la loi du 21 décembre 2022 et du décret du 27 décembre 2023. Cette réforme a pour but de simplifier l'accès au dispositif.

Par conséquent, le CSEF valide les modifications aux règlements de formation BEPF, BEFF, BEF et BMF pour la saison 2024/25.

Le CSEF valide également la signature d'une convention entre la Fédération Française de Football et la Conférence des Directeurs et Doyens STAPS permettant la collaboration dans le cadre de l'organisation des Diplômes Fédéraux à l'Université, de projets de recherche et d'accompagnement de sportif de haut-niveau.

II. Volumétrie

Un rappel est effectué sur la prise en compte des redoublants dans la volumétrie des Ligues régionales :

- Les redoublants de l'année en cours sont comptabilisés (ex. un BEF 2023/24 redoublant en 2024/25)
- Les redoublants des années précédentes ne sont pas comptabilisés (ex. un BEF 2021/22 redoublant en 2024/25)
- Les titulaires de plusieurs UC acquis dans le cadre d'une VAE ne sont pas comptabilisés s'ils entrent en formation

Le CSEF valide à titre exceptionnel, avec une abstention, la modification de la volumétrie de la Ligue de Corse de Football pour passer de 12 à 18 apprentis BMF sur la saison 2024/25.

III. Formation Initiale en Arbitrage (FIA)

Daniel FONTENIAUD annonce que le sujet est finalement retiré à l'ordre du jour car les conclusions du groupe de travail sur l'évolution de la FIA (digitalisation, intégration des premiers secours, accompagnement, tarif, ...) restent en attente de



concertation entre les parties. Une réunion sera organisée à la rentrée entre les membres de la CFA, de la DA, de l'IEFF et du groupe de travail.

IV. Tout Terrain

Le CSEF prend connaissance du point d'étape sur le lancement du dispositif Tout Terrain et du plan de communication réalisé :

- Mise à jour du site web
- Mailing aux clubs et licenciés
- Kit de communication (plaquette, affiche, vidéo, ...) distribué aux Ligues

Le catalogue comprendra trois thématiques composées chacune de formations en e-learning, en visioconférence ou en présentiel.

Baptiste FAROCHE présente les premières statistiques sur le suivi des modules d'e-learning « *Protéger nos licenciés* » et « *Promouvoir et lutter contre les discriminations* ».

Le CSEF valide les tarifs des différentes formations de Tout Terrain pour la saison 2024/25 :

- E-learning : gratuité
- Module de 2h en visioconférence : 20€
- Module de 4h en présentiel : 40€
- CFI Projet club : 90€

V. Chargé de développement d'une structure sportive associative

Héritage de la Coupe du Monde de Rugby France 2023, ce titre à finalité professionnelle porté par la branche Sport a été enregistré au niveau 5 pour 3 ans par France Compétences depuis le 18 octobre 2023. L'IEFF le présentera aux Ligues régionales cet après-midi.

Le projet en cours d'élaboration comprendrait deux volets pour la saison 2025/26 :

- Une formation bi-qualifiante avec le BMF organisée par les IR2F sur 18 mois en apprentissage
- Une formation colorisée football dédiée aux clubs de la LFFP, du National 2 et 3 et de la D1 Futsal organisée par l'IEFF en apprentissage ou en formation continue

L'IEFF dispose des ressources administratives et pédagogiques nécessaires pour travailler à la mise en œuvre de cette formation bi-qualifiante si l'étude de faisabilité démontre l'intérêt de lancer les projets.

VI. Composition de jurys

Le CSEF valide les compositions des jurys suivants :



a) BMF – Guyane

Qualité	Titulaire	Suppléant
Président du jury	Teddy MORAND	
Représentant de la FFF	Marcel BFAU	
Cadre technique de la FFF	Arnaud KLOETZLEN	
Cadre technique de la FFF	Catherine KABEL	Nicolas BOURDIN
Personne qualifiée	Alain MIJDT	
Représentant de l'Unecatef ou du GEF	Marie-Rose CAREME	
Représentant de l'U2C2F ou de l'AE2F	Albert DANRAL	

b) BMF – Polynésie

Qualité	Titulaire	Suppléant
Président du jury	Jérôme BEAULANDE	Nicolas BOURDIN
Représentant de la FFF	Thierry ARIOTIMA	
Cadre technique de la FFF	Yohan TRISTANT	
Cadre technique de la FFF	Vincent SIMON	
Personne qualifiée	Laurent HEINIS	
Représentant de l'Unecatef ou du GEF	Pascal VAHIRUA	
Représentant de l'U2C2F ou de l'AE2F	Pare SALMON	

c) VAE BEPF

Qualité	Titulaire	Suppléant
Président du jury	Hubert FOURNIER	Patrick PION
Représentant de la FFF	Marc KELLER	
Cadre technique de la FFF	Francis GILLOT	Bernard DIOMEDE
Cadre technique de la FFF	Franck THIVILIER	Lionel ROUXEL
Personne qualifiée	Jean-Pascal FABRIS	
Représentant UNECATEF	Jacques BONNEVAY	
Représentant UCPF / Première Ligue	Matthieu BERDAH	Morgane DUVAL

d) VAE BEPF – Franck THIVILIER



Qualité	Titulaire	Suppléant
Président du jury	Patrick PION	
Représentant de la FFF	Hélène SCHRUB	
Cadre technique de la FFF	Jean-Luc VANNUCHI	
Cadre technique de la FFF	Lionel ROUXEL	
Personne qualifiée	Jean TIGANA	
Représentant UNECATEF	Pascal GASTIEN	
Représentant UCPF / Première Ligue	Matthieu BERDAH	

La prochaine réunion du Comité Stratégique Emploi Formation est prévue à une date à déterminer à la Fédération Française de Football